

ASSOCIATION DES USAGERS DE LA PADA DE MARSEILLE

c/o Mille Babords
61 rue Consolat
13001 Marseille

Référence préfecture : A-O-VDCJ3HVMX

Correspondance souhaitée par email

Mme Hélène LESAUVAGE,

**Directrice territoriale Marseille
De l'Office français de l'immigration et l'intégration
61 boulevard Rabatau
13295 Marseille Cedex 08**

Copie : M. Didier LESCHI (Directeur général de l'OFII)

M. Pierre DARTOUT (Préfet des Bouches-du-Rhône)

Mme Marie AUBERT (Préfète déléguée à l'égalité des chances)

Mme Nathalie RANGUIS (Déléguée du Préfet Marseille Centre)

Marseille, le 31 mars 2020

OBJET : DEMANDE DE MAINTIEN DES DROITS DES DEMANDEURS ET DEMANDEUSES D'ASILE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 A MARSEILLE.

Madame la Directrice,

Nous souhaitons vous alerter sur la situation d'urgence sociale des demandeurs et demandeuses d'asile de Marseille, dans le contexte de la crise du Covid-19 et des mesures de confinement liées à l'état d'urgence sanitaire.

Notre association, créée le 2 mars 2010 et composée de 51 adhérents demandeurs et demandeuses d'asile, a pour objectif de défendre les droits liés à l'accueil et l'accompagnement à Marseille, notamment dans leurs relations à l'OFII et à la SPADA.

Depuis plusieurs mois, l'accès à certains de nos droits de base est mis en difficulté par la dégradation des conditions d'exécution des missions de la SPADA de Marseille (domiciliation, récits d'asile, accompagnement social et juridique). Depuis novembre 2019, cela s'est en particulier traduit par des

manquements dans la distribution des courriers recommandés de plus d'une centaine de demandeurs et demandeuses d'asile, lesquels contenaient les décisions de l'OFPPA. Cette situation n'a toujours pas trouvé de résolution, impactant en premier lieu ces personnes qui n'ont pu effectuer leur recours à la CNDA dans les délais impartis. Or vous avez notifié ce mois-ci à certaines d'entre elles des suspensions de l'Allocation de demande d'asile. Nous portons à votre connaissance les cas particuliers de (*ANONYMISE : suivent les noms de 6 personnes demandeuses d'asile, dont 3 ont obtenu des rétablissements de droits à la suite de ce courrier*).

Nous nous inquiétons plus généralement de la poursuite de vos instructions visant à la coupure des droits, dans le contexte actuel, alors que la plupart des demandeurs et demandeuses d'asile de Marseille n'ont accès à aucune autre ressource pour survivre, ni logement où ils pourraient se confiner et que les droits au recours contre ces décisions sont rendus plus difficiles par la fermeture des guichets et des permanences de conseils.

Nous souhaitons vous rappeler les mesures qui ont pu être prises au Portugal visant les travailleurs immigrés mais aussi les demandeurs et demandeuses d'asile, à savoir des régularisations temporaires afin de leur permettre d'accéder aux mêmes droits de protection que les citoyens portugais, dans l'objectif d'une protection généralisée contre le Covid-19 et d'une compensation des effets de l'état d'urgence sur les plus démunis.

Nous souhaitons que la France puisse mettre en œuvre de pareils dispositifs de solidarité dans cette situation d'urgence, qui ne sont pas la simple prolongation de nos attestations d'asile, relevant davantage de vos contraintes de service. Ces prolongations ne sont d'aucun effet si elles ne sont accompagnées d'une prolongation des droits à l'ADA et de solutions d'hébergement.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération les propositions suivantes :

- **Régularisation temporaire de tous les demandeurs et demandeuses d'asile ;**
- **Suspension des décisions d'éloignement par la préfecture des Bouches-du-Rhône ;**
- **Rétablissement inconditionnel des droits à l'ADA et allocation spécifique de solidarité sanitaire pour la période de confinement, y compris en cas d'une décision de rejet d'asile ou d'obligation de quitter le territoire ;**
- **Mise à l'abri des demandeurs et demandeuses d'asile de Marseille dans des logements décentes et individuels, afin de pouvoir respecter les consignes d'isolement sanitaire.**

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions, Madame la Directrice, d'agréer nos respectueuses salutations.

Pour l'Association des usagers de la PADA de Marseille,

Le Président Amadou DIALLO

Diallo Amadou Sinadio
Le Président
